

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit civil II (4DR1001)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	<b>oral: 20 min</b>	6
<b>Préalable au master en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	<b>oral: 20 min</b>	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

### Equipe enseignante:

GUILLOD Olivier, professeur ordinaire

### Objectifs:

Ce cours entend sensibiliser les étudiants à la place des familles dans l'ordre juridique et la société et leur faire comprendre pourquoi et comment l'Etat peut les réglementer. Il fournit aux étudiants les outils leur permettant d'identifier et de résoudre (méthodologie, analyse, argumentation) des problèmes juridiques dans ce domaine.

### Contenu:

Le cours aborde la réglementation des liens familiaux, sans se limiter exclusivement à ceux qui sont régis par le Code civil. Après une introduction sur la politique familiale, la première partie du cours est consacrée aux liens qui unissent deux personnes formant une communauté de vie : couples mariés, concubins et partenaires enregistrés. Sont successivement analysés, de manière comparée, la formation de la communauté, ses effets juridiques, tant personnels que patrimoniaux, et les modes de sa dissolution. La deuxième partie du cours traite du lien unissant parents et enfants. Sont étudiés l'établissement et la dissolution des liens de filiation paternelle et maternelle (filiation naturelle, adoptive, ou résultant d'une procréation médicalement assistée) et leurs effets juridiques, tant personnels que patrimoniaux. Une attention spéciale est accordée aux droits de l'enfant, en particulier à la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

### Forme de l'évaluation:

Le cours de droit civil II fait l'objet, avec le cours de droit civil I (personnes et protection de l'adulte), d'un examen commun, oral, de 20 minutes, précédé d'un temps de préparation. L'examen consiste d'une part à résoudre un cas pratique (qui compte pour les 2/3 de la note), d'autre part à répondre à une courte question théorique (qui compte pour 1/3 de la note). Un classeur des textes légaux, pertinents, est mis à disposition de l'étudiant, qui peut aussi apporter ses propres textes, sans annotation manuscrite (sauf les mises en évidence telles que surbrillance et soulignement, les signets servant de table des matières et les renvois à d'autres articles).

### Documentation:

Le plan détaillé du cours, l'horaire et le contenu des séances, les références aux décisions judiciaires à lire, ainsi que des indications bibliographiques sont mises à disposition des étudiants sur le site Claroline. La matière du cours est délimitée par un support de cours publié dans la collection des abrégés de la Faculté de droit sous le titre Droit des familles, 2e éd., 2012. L'abrégé est distribué par l'ANED.

### Pré-requis:

Aucun

### Forme de l'enseignement:

Pour chaque cours, les étudiants doivent lire une partie de l'abrégé et, parfois, se préparer à présenter une décision judiciaire. Pour les séances d'exercices, les étudiants sont divisés en deux groupes de taille équivalente. Ils peuvent télécharger à l'avance sur Claroline les cas à préparer. Chaque groupe travaille en alternance avec le titulaire de l'enseignement et son assistante. Un exercice individuel facultatif écrit faisant l'objet d'une correction et noté par une appréciation (bien-suffisant-insuffisant) est proposé en cours de semestre. Son résultat ne compte pas dans l'évaluation finale.